

SOMMAIRE	75	92	93	94
Adjudications	25			
Sanctions	—	—	—	—
Sociétés	25	36	42	46
Avis aux actionnaires	—	—	—	—
Avis de convocat° aux assemblées	36	—	43	—
Oppositions	36	—	45	47
Avis relatifs aux personnes	—	—	—	—
Annonces administratives	—	—	—	—
Communiqués	—	—	—	—
Avis divers	—	—	—	—
Comptes annuels	—	—	—	—
Information du Tribunal de commerce				48

AVIS IMPORTANT

Par arrêté de : 1° M. le Préfet de Paris, du 22 décembre 2017, 2° M. le Préfet des Hauts-de-Seine, du 26 décembre 2017 ; 3° M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, du 1^{er} décembre 2017 ; 4° M. le Préfet du Val-de-Marne du 21 décembre 2017. Les journaux LES PETITES-AFFICHES — GAZETTE DU PALAIS — LE QUOTIDIEN JURIDIQUE — LA LOI ont été désignés comme publicateurs officiels pour recevoir, en 2018, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, toutes annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que des actes de sociétés.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr

N.B. — L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIF DES ANNONCES LÉGALES

Par Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour les départements 75, 92, 93 et 94, le tarif 2018 des annonces légales est de 5,50 € hors taxe la ligne + TVA

DEPOT DES ANNONCES

Les annonces sont reçues du lundi au jeudi jusqu'à 17h00 pour publication le lendemain et le vendredi jusqu'à 17h00 pour publication le lundi.

AUTRES ADJUDICATIONS

043918 - Petites-Affiches



LE MERCREDI 4 JUILLET 2018

EXPO : ¼ D'HEURE AVANT LA VENTE

A 09 h 15 à
LA FERTE SOUS JOUARRE (77260)
13 rue Michel Fauvet
LJSF - SARL LMD BIO
Matériel et mobilier magasin Bio

A 11 h 00 à :
COUPVRAY (77450)
5 rue Saint Denis
LJSF - SARL AUX CAPRICES
DE VINCENZO
Matériel de Boulangerie

A 13 h 00 à :
VILLEPARISIS (77270)
37 rue Lavoisier
LJ - SARL BEGUET JEAN
SARL "FRISQUET ASSISTANCE"
Mobilier et stock pièces dépannage

A 15 h 00 à :
SAINT-MANDE (94160)
95 avenue de Paris
LJS - SARL CHEF DE BOUCHES
"La Courtille"
Matériel de restauration Neuf

Le Commissaire Preneur se réserve le droit pour chaque vente énoncée de réunir les lots ou de vendre en un seul lot - Frais légaux : 14,40 % TTC - AUCUN CHEQUÉ SIMPLE NE SERA ACCEPTÉ - Règlement comptant : en espèces jusque 1 000 € (selon votre qualité), par carte ou virement bancaire et par chèque de banque certifié. Site internet : www.interencheres.com

PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS -

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

264382 - La Loi

Par acte du 23/06/2018, il a été constituée une Société par actions simplifiée :

Dénomination :

WEEDER'S

Capital : 1.000 Euros

Siège social : 66 rue de Rome 75008 PARIS

Objet : L'achat, la vente, l'import, l'export et le négoce de produits de beauté, de cosmétiques certifiés et de compléments alimentaires, la distribution de ces produits, la formation de professionnels de l'esthétique, ainsi que la vente d'aliments et de boissons non alcoolisés consommés sur place ou à emporter.

Durée : 99 ans

Chaque action donne droit à une voix.

Toute cession est soumise à l'agrément de la majorité et au respect du droit de préemption

Président : M. Adrien BETRA, 67, rue Championnet 75018 Paris

Immatriculation au RCS de PARIS

264507 - Petites-Affiches

**ARDIAN Expansion Fund IV
Mercure Co-Invest S.L.P.**

Annnonce légale à publier en vue de la constitution

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 25 juin 2018 d'une société de libre partenariat dénommée **ARDIAN EXPANSION FUND IV MERCURE CO-INVEST S.L.P.**

Siège social : 20 place Vendôme - 75001 PARIS

Capital social : 200 €

Capital social minimum : 200 €

Objet social : Réaliser, détenir et céder des investissements, ainsi que réaliser toutes opérations accessoires ou utiles à la réalisation de cet objet

Durée : Jusqu'au 7 juillet 2026

Associé commandité : Expansion IV Management SASU, 20 place Vendôme 75001 Paris, 817 937 378 RCS Paris

Gérance : ARDIAN France SA, 20 place Vendôme 75001 Paris, 403 201 882 RCS Paris

Commissaire aux comptes : Mazars, 61 rue Henri Regnault - Tour Exaltis - 92400 Courbevoie, 784 824 153 RCS Nanterre

Registre du Commerce et des Sociétés : Paris

264064 - Petites-Affiches

Suivant acte sous seing privé en date à Paris du 25/05/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CAPITAL PV

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 28, rue des Colonnes du Trône 75012 PARIS

Capital social : 9 000 €

Objet social : La société a pour objet de mettre en relation des propriétaires de toitures avec des développeurs de projets et des investisseurs afin de développer, construire et exploiter des centrales photovoltaïques en Europe.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : M. Sébastien MUISSUS demeurant Grashöfer Weg 4, 39615 Hansstadt Seehausen (Allemagne) - M. Marco PERONE demeurant Vian San Chiara 20, Scala A Turin (Italie) - M. Axel DU BREIL DE PONTBRIAND demeurant 8, chemin Louis Chirpaz - Le Parc de Chalin - Le Couperin 69130 Ecully.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

La Gérance

VOUS POUVEZ NOUS ENVOYER

VOS ANNONCES PAR E-MAIL :

annonces@petites-affiches.com

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

gazettedupalais.com

le-quotidien-juridique.com

lalo.com

Petites **a**ffiches



Gazette du Palais

Le
Quotidien
Juridique

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

annonces@petites-affiches.com

Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

annonceslegales@gazette-du-palais.com

12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

annonces@le-quotidien-juridique.com

12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

loiannonce@lalo.com

Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34

ci-dessus par BNP Paribas au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris), soit au plus tard le lundi 16 juillet 2018 à 15h00 (heure de Paris).

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour saisir ses instructions.

La plateforme sécurisée dédiée à l'assemblée VOTACCESS sera ouverte à compter du jeudi 28 juin 2018 jusqu'au lundi 16 juillet 2018 à 15h00, heure de Paris. Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site.

4. Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration répondra en cours d'assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées au siège social d'ALSTOM (à l'attention du Président du Conseil d'administration d'ALSTOM – « Questions écrites à l'assemblée » – 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante "investor.relations@alstomgroup.com", au plus tard le 4ème jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit le mercredi 11 juillet 2018. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier habilité.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet d'ALSTOM : www.alstom.com/fr/investisseurs/espace-actionnaires/assemblee-generale/.

5. Informations et documents mis à disposition des actionnaires

Conformément à la loi, les documents devant être mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée, seront disponibles dans les délais légaux au siège de la Société, 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen, à compter de la publication de l'avis de convocation et au moins pendant les quinze jours précédant l'assemblée, soit à compter du lundi 2 juillet 2018.

Par ailleurs, cet avis de convocation ainsi qu'une présentation des résolutions soumises à l'assemblée pourront être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à l'adresse : www.alstom.com/fr/investisseurs/espace-actionnaires/assemblee-generale/.

En outre, l'ensemble des documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à la même adresse, au plus tard le 21ème jour précédant l'assemblée, soit le mardi 26 juin 2018. Le texte des points ou projets de résolutions présentés le cas échéant par les actionnaires seront publiés à cette même adresse.

Le Conseil d'administration.

043902 - Petites-Affiches

ALSTOM

Société Anonyme au capital de 1 556 077 180 €
Siège social : 48, rue Albert Dhalenne 93400 Saint-Ouen
389 058 447 R.C.S. Bobigny

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires détenteurs de droits de vote double sont convoqués en assemblée spéciale, pour le **mardi 17 juillet 2018 à 9h30** à la Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, 75005 Paris, sur première convocation, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Suppression des droits de vote double et modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Participation à l'assemblée spéciale

1. Conditions à remplir

Tout actionnaire détenteur de droit de vote double, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée spéciale, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut également se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'assemblée, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R. 225-85 du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Les actions doivent être inscrites à leur nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte d'ALSTOM par BNP Paribas Securities Services, le 2ème jour ouvré précédant l'assemblée à 0h00, soit le vendredi 13 juillet 2018 à 0h00 (heure de Paris).

2. Pour assister personnellement à l'assemblée spéciale et demander une carte d'admission par voie postale

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'assemblée doivent faire une demande de carte d'admission le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile en retournant le formulaire de vote adressé avec l'avis de convocation, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à BNP Paribas Securities Services (CTS – Service assemblées – Grands Moulins – 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex). Cette demande doit parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le lundi 16 juillet 2018 à 15h00 (heure de Paris).

La carte d'admission sera envoyée par courrier postal.

3. Pour voter à distance ou se faire représenter à l'assemblée spéciale

3.1. Vote à distance ou par procuration par voie postale

Les actionnaires reçoivent automatiquement le formulaire de vote, joint à l'avis de convocation, qu'ils doivent compléter, signer et renvoyer à BNP Paribas Securities Services (CTS – Service assemblées – Grands Moulins – 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex).

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services, au plus tard la veille de l'assemblée à 15h00, soit au plus tard le lundi 16 juillet 2018 à 15h00 (heure de Paris).

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être réceptionnées, au plus tard la veille de l'assemblée à 15h00, soit au plus tard le lundi 16 juillet 2018 à 15h00 (heure de Paris).

3.2 Désignation/Révocation d'un mandataire par internet

L'article R. 225-79 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique dans les conditions ci-après :

– Les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif pur devront envoyer leur demande de désignation ou de révocation par email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société et date d'assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

– Les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif administré devront envoyer leur demande de désignation ou de révocation par email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société et date d'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BP2S – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les courriels et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnés comme indiqué ci-dessus par BNP Paribas au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris), soit au plus tard le lundi 16 juillet 2018 à 15h00 (heure de Paris).

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour saisir ses instructions.

4. Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration répondra en cours d'assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées au siège social d'ALSTOM (à l'attention du Président du Conseil d'administration d'ALSTOM – « Questions écrites à l'assemblée » – 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante "investor.relations@alstomgroup.com", au plus tard le 4ème jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit le mercredi 11 juillet 2018. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier habilité.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet d'ALSTOM : www.alstom.com/fr/investisseurs/espace-actionnaires/assemblee-generale/.

5. Informations et documents mis à disposition des actionnaires

Conformément à la loi, les documents devant être mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée, seront disponibles dans les délais légaux au siège de la Société, 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen, à compter de la publication de l'avis de convocation et au moins pendant les quinze jours précédant l'assemblée, soit à compter du lundi 2 juillet 2018.

Par ailleurs, cet avis de convocation ainsi qu'une présentation des résolutions soumises à l'assemblée pourront être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à l'adresse : www.alstom.com/fr/investisseurs/espace-actionnaires/assemblee-generale/.

En outre, l'ensemble des documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à la même adresse, au plus tard le 21ème jour précédant l'assemblée, soit le mardi 26 juin 2018. Le texte des points ou projets de résolutions présentés le cas échéant par les actionnaires seront publiés à cette même adresse.

Le Conseil d'administration.

264342 - Gazette du Palais

OPPOSITIONS

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/06/2018, il a été décidé de résilier à compter dudit jour, la location gérance de l'**autorisation de stationnement** n°31182, consentie aux termes d'un acte SSP en date du 21/12/2017 entre la société TAXIS PARIS DARU, SARL au capital de 7623 € ayant son siège social 46-48 av. du Président Wilson 93210 LA PLAINE ST DENIS (381 340 710 RCS BOBIGNY) et M. Si LUTUNDISA demeurant 6 allée Hector Berlioz 78000 VERSAILLES.

LOCATIONS-GÉRANCES

263962 - Gazette du Palais

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/06/2018, la société DYB ET CIE, SASU au capital de 40.000 €, ayant son siège social 46-48 av. du Président Wilson 93210 LA PLAINE ST DENIS (301 096 947 RCS BOBIGNY) a confié en location gérance à la société TAXI POUR NOUS, SASU au capital de 500 € ayant son siège social 5 rue du 8 Mai 1945 93260 LES LILAS (en cours d'immatriculation au RCS BOBIGNY), l'**autorisation de stationnement** n°3441 lui appartenant. Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée indéterminée à compter du 04/06/2018.

264362 - Gazette du Palais

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/06/2018, il a été décidé de résilier à compter dudit jour, la location gérance de l'**autorisation de stationnement** n°7568, consentie aux termes d'un acte SSP en date du 22/03/2017 entre la société SPLENDID TAXIS, EURL au capital de 9147 € ayant son siège social 46-48 av. du Président Wilson 93210 LA PLAINE ST DENIS (305 320 913 RCS BOBIGNY) et M. Adel BEN YOUNES demeurant 22 avenue du Général Leclerc 75014 PARIS.

ÊTES-VOUS ABONNÉ

À NOTRE JOURNAL ?